



## **DÉCLARATION FNEC-FP-FO au CAEN DU 10 février 2017**

### **Académie de BESANCON**

Mesdames et messieurs les membres du CAEN,

En novembre 2015, dans cette même instance, nous posions la question de l'évolution de la carte des formations professionnelles dans le cadre de l'extension à la grande région. Dans quelle mesure le « Comité régional Académique » annoncé pourra-t-il encore tenir compte de la spécificité de nos territoires notamment « ruraux » et y garantir l'accès aux établissements et aux formations du service public d'éducation ?

Le bilan des ouvertures et des fermetures envisagées pour la rentrée 2017 dans le cadre de cette carte des formations qui est soumis aujourd'hui à notre approbation apporte des éléments de réponse à cette interrogation.

En effet, tout d'abord certaines propositions vont dans le bon sens :

- Quand elles « facilitent la poursuite d'étude et la fluidité des parcours » en transformant un diplôme pour permettre un débouché vers un secteur plus porteur comme c'est le cas avec le CAP bronzier d'art du lycée professionnel Fillod de Saint-Amour.
- Ou encore quand elles permettent « de diversifier les offres de formation sur une zone géographique pour une population fragile et très peu mobile » comme à Saint-Claude avec le CAP Agent Polyvalent de Restauration.

- Ou enfin quand elles « offrent à des jeunes un parcours adapté en 4 ans » en ajoutant un CAP à l'offre de formation Bac Pro « dans l'optique d'une élévation du niveau de qualification des élèves à besoins particuliers ou scolairement fragiles » comme au lycée professionnel Follereau à Belfort avec le CAP opérateur logistique.

Néanmoins, sur la question des transferts de formation, il est saisissant de constater combien ce que vous appelez « la motivation » sur le tableau-bilan qui nous a été remis apparaît sélective. En effet, cette préoccupation envers ce public à besoins particuliers à Belfort devrait s'exercer également envers ce même public au lycée professionnel Montciel à Lons le Saunier. Or le transfert du CAP opérateur logistique de Lons à Belfort et son remplacement par une demi section employé de vente à Lons ne nous apparaît pertinente ni au regard du profil des élèves accueillis ni à celui de la motivation présentée : « renforcer la cohérence de l'offre de formation tertiaire commercial ».

Ainsi à public équivalent, il faudrait diversifier l'offre de formation à Moirans et à Saint-Claude, la compléter à Belfort et la restreindre à Lons. Il nous paraît important de ne pas raisonner qu'en termes de filière dans les établissements, mais aussi en termes de projet pertinent pour les jeunes accueillis encadrés par des équipes investies pour leur réussite.

Sur la question du transfert de la section BTS Métiers de la mode du LPO Jules Haag vers le LP les Huisselets, au-delà des motivations, nous posons la question de la méthode qui apparaît pour le moins brutale ; est-il en effet légitime de demander à des jeunes engagés dans leurs études de changer de lieu de formation en cours de cycle. Peut-être faudrait-il imaginer un plan pluriannuel d'évolution de la carte même si les moyens dévolus restent annuels.

Ce qui ne va pas du tout dans le bon sens en revanche et ce que la Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière dénonce, c'est le projet de fermetures de structures pleines en lycée professionnel.

Cela concerne en particulier le Lycée professionnel Jules Ferry de Delle dont l'ensemble du personnel s'est mobilisé notamment à travers un mouvement de grève suivi à 100% pour manifester leur incompréhension de voir fermer cette section. Ils disent leur refus d'ajouter une difficulté supplémentaire à ces jeunes fragiles socialement. Ils mettent l'accent, par expérience, sur le fait que certains de ces élèves ne sont pas mobiles et auront des difficultés à se rendre dans des établissements plus grands, centralisateurs mais éloignés et que d'autres n'ont que cette solution au vu de leur projet professionnel.

Le seul argument opposé par le rectorat à ces fermetures est l'absence d'insertion professionnelle 7 mois après la sortie de formation des jeunes concernés. Faut-il rappeler que ces élèves arrivent en seconde professionnelle à 14 ans et demi et sortent de CAP en deux ans à 16 ans et demi ou 17 ans au mieux. ? Leur taux d'insertion ne peut donc être un argument recevable, au regard de leur âge en sortie de formation.

Aujourd'hui il nous est proposé dans ce CAEN de fermer le CAP PAR (peintre applicateur revêtements) or le LP de Delle a déjà maintes fois été fragilisé par des fermetures sèches successives à l'initiative du rectorat. Ces fermetures n'ont jamais été compensées par des ouvertures à la hauteur des capacités perdues. Et bien sûr ce petit lycée qualifié de lycée de proximité est montré du doigt pour sa petite taille et le coût de sa structure...

Comme on le voit, les réponses à la question initiale posée sont nuancées. Néanmoins dans un contexte global de préparation de la rentrée 2017 plutôt favorable, avec la création de 47 ETP sur le second degré dont 4 ETP pour lycées et lycées professionnels fragiles et 8 ETP à destination des LP, la FNEC-FP FO ne peut se résoudre à cautionner des choix de fermetures sèches dans la voie professionnelle qui contribueraient à fragiliser davantage des établissements scolaires garants de l'égalité d'accès pour nos jeunes aux formations du service public d'éducation.